



Commune  
de  
**Rubrouck**

59285

Tél. 03 28 43 03 83  
Fax 03 28 43 05 67

Le 29 novembre 2019 à 20 heures, en Mairie, s'est réuni le conseil municipal sous la présidence de Monsieur Luc EVERAERE, Maire.

**Présents :**

- L. EVERAERE, Maire.
- D. DEWYNTER, K. NEFFE, C. BECK, adjoints.
- A. DEBRUYNE, K. DEHAY, F. DEKEISTER, S. EMILE, B. FOULON, G. LANGLOIS, JC. PONSIN, O. WIART, conseillers municipaux.

**Excusés :** P. LICOUR, qui a donné pouvoir à L. EVERAERE.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Date de la convocation : 22 novembre 2019

### **1) Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 27 septembre 2019.**

#### **2) Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle - Sécheresse**

Des habitants de la route d'Arnèke ont fait parvenir une déclaration de sinistre qui serait la conséquence de la sécheresse de cet été. Des fissures sont apparues sur les structures porteuses de leurs bâtiments et au sol. Il leur en a été accusé réception.

La procédure est la suivante : La commune doit recenser les dommages subis dans sa commune, établir un rapport descriptif de l'événement, situer les lieux touchés sur une carte de la commune et transmettre le dossier au *Service Interministériel de Défense et Protection Civiles (SIDPC)* qui, après avoir collecté l'ensemble des rapports nécessaires à l'analyse du dossier (rapports météo, rapport BRGM, [DREAL](#), [DDT](#)...), l'adresse au Ministère de l'Intérieur.

Sur les conseils de l'Association de Défense des Sinistrés des Mouvements de Terrain et de la Sécheresse en Flandres, il est souhaitable de passer la demande en conseil municipal. Cela permet notamment une diffusion générale de l'information par voie de presse.

Depuis le 26 juillet 2019, une page de notre site internet est consacrée à l'information sur la catastrophe naturelle. Une relance a été faite par SMS récemment.

A l'unanimité, le conseil soutiendra tous les habitants dans leur demande de reconnaissance de catastrophe naturelle.

#### **3) PLUi – Avis des personnes publiques associées**

Le Département a émis des remarques sur nos orientations d'aménagement.

Pour la zone à urbaniser de la roomsk cappel straete, il préconise « un accès via la voirie communale Roomsk Cappel Straete afin de limiter les points de conflits avec la RD 211 ».

Pour celle de la route d'Arnèke, le Département recommande

- « l'aménagement d'un carrefour en croix entre la RD 211 et la voie communale Kleyne Cassel Straete afin de satisfaire les conditions de visibilité,

- que la connexion depuis la route de Bourbourg se fasse en sens unique (conditions de visibilité insuffisante),

- et pour la phase 2, de sécuriser les échanges motorisés et piétons au niveau du carrefour créé. »

La commune en a pris acte et a souhaité insister sur la nécessité d'avoir une unique sortie sur la route de Broxeele pour le premier lotissement afin de multiplier les voiries pour uniquement 8 maisons maximum.

#### **4) Projet de sécurisation par vidéosurveillance**

Lors du précédent conseil, un projet de sécurisation par vidéosurveillance de l'aire de loisirs avait été reporté. Après quelques recherches, les doutes ont été levés en adaptant un peu le projet. Le conseil accepte (11 voix pour, 2 abstentions) la pose de 4 caméras pour surveiller le parking, l'aire de jeux, les terrains de football et de tennis et la zone de collecte des déchets.

A sa demande, la gendarmerie sera informée de la mise en place effective de ce dispositif.

En complément, le conseil décide que le parking sera pourvu d'un éclairage public, les fourreaux étant déjà prévus.

### **5) Aménagement du trottoir le long de la route de Bourbourg**

L'agence d'ingénierie du Département a remis à la commune son étude sur l'aménagement de ce trottoir. Le relevé de terrain met en évidence une longueur de 500m, une largeur de 1.1m à 3.2m, une succession de fossés, d'accès riverains réalisés avec des tuyaux de diamètres différents.

Les propositions ont plusieurs points communs :

- poser un bloc bordure sur l'intégralité du linéaire pour récupérer les eaux de chaussée
- créer un trottoir d'1.4m minimum (norme PMR)
- déposer l'intégralité des tuyaux existants pour uniformiser les diamètres (300 ou 400mm en fonction des quantités d'eau réceptionnées).

Trois estimations se sont basées sur un trottoir de 3m de large qui peut être ramené à 1.5m avec éventuellement la réalisation d'espaces végétalisés : trottoir en enrobé : 150 000€, en béton balayé : 180 000€ ; en sable stabilisé : 150 000€.

Cette étude a été soumise au service technique de la CCFI, dont voici l'avis :

- « *La solution en béton balayé n'est pas envisageable : pas inscrite dans notre règlement de voirie ; trop coûteuse.*
- *La meilleure des solutions est de faire un mixage entre les deux solutions : les entrées des habitations en enrobé et un cheminement pour piétons en sable stabilisé (...)* »

La prochaine étape est de savoir si la CCFI peut financer ce projet. Un rendez-vous avec le Vice Président a été demandé.

### **6) Demande de DETR**

Pour pouvoir bénéficier de la Dotations d'Equipements des Territoires Ruraux, il faut la demander avant le 9 décembre. Aucun projet communal, qui doit tout d'abord rentrer dans la liste des dépenses éligibles, n'est prêt à être soumis à cette demande de subvention.

### **7) Motion contre la fermeture de la trésorerie**

70 des 78 trésoreries du Nord seront fermées ou transformées en accueil de proximité dans les années à venir. Celle de Cassel est concernée. Les conseils aux élus viendraient d'Hazebrouck, la fonction de comptable public serait délocalisée à Dunkerque.

Le conseil adopte une motion contre cette fermeture qui éloigne toujours plus le payeur-conseiller (la trésorerie) du gestionnaire du budget communal.

### **8) Décision modificative**

Le conseil décide de procéder aux écritures d'ordre budgétaires pour imputer définitivement des frais de publication de marché public (108€ en 2016 pour les travaux de l'église), en prenant soin de prévoir les crédits par décision modificative.

### **9) Enquête publique sur l'installation de méthanisation à Renescure**

La commune doit donner son avis car elle est concernée par le plan d'épandage de cette nouvelle entité.

Succinctement : il s'agit d'une extension d'une installation existante de méthanisation et cogénération, avec diversification de la nature, et augmentation du tonnage, des matières premières pouvant être traitées. C'est une Installation Classée sur le territoire de Renescure

La capacité de traitement de la méthanisation sera portée à 99t de matières traitées par jour, donnant 20.5t/jour de biogaz et 78.5t/jour de digestat. L'avis est favorable (9 pour, 3 contre, 1 abstention).

### **Questions et Informations Diverses.**

Un courrier a été déposé ce jour : Mme Renaut informe de l'ouverture prochaine de son commerce d'atelier de couture et sollicite une aide financière. La CCFI, compétente en matière de développement économique, informe la commune que des aides intercommunale et régionale sont possibles. La décision est donc reportée.

Les travaux d'urgence à l'église avancent : la purge en maçonnerie sur la tour est terminée. Le déjointoiement est général. Une voussure en briques de la chambre des cloches est très abîmée et a été purgée...

Par obligation légale, les menus de la cantine ont changé. Un plat végétarien est proposé chaque semaine. Dupont Restauration veut rassurer la commune sur la variété, l'équilibre et la découverte de nouvelles saveurs.

L'antenne téléphonique sur le stade sera opérationnelle début 2020. Les autorisations départementales prennent du temps.

La CCFI soumet le plan d'aménagement du mobilier du point d'arrêt du réseau points-nœuds cyclo. Il se situera près de la médiathèque.

La CCFI rappelle le dispositif « Soutien aux logements communaux » mis en place par le conseil départemental et destiné aux communes rurales. La rénovation d'un bâti existant pour créer du logement communal peut être financée à hauteur de 14 000€ maximum. Il faut que le logement réponde au minimum à l'étiquette énergétique D et qu'il fasse l'objet d'une convention avec une agence immobilière à vocation sociale pour une durée maximale de 10 ans. Le conseil décide de réfléchir à l'aménagement de l'étage de la médiathèque.

Une rencontre avec l'adjudant-chef de la brigade de Steenvoorde Cassl a permis de faire le point sur la vie du village. Les conflits de voisinage ont été rapportés. Il a été demandé de contrôler la vitesse à la sortie des écoles. Le dispositif « Participation Citoyenne » va reprendre vie.

Noréade a transmis son rapport annuel sur le territoire communal.

L'arrêté sécheresse du Nord est prorogé jusqu'au 31 décembre 2019.

L'institut pour la recherche sur le cancer de Lille sollicite l'octroi d'une subvention.

La stérilisation des chats errants a commencé. Un foyer d'une quinzaine sera traité cette semaine.

Un courrier a été adressé à des habitants de la route de Broxeele (stationnement interdit et déchets ménagers sur le trottoir). Il semble avoir porté ses fruits.

La séance est levée à 21 h 45.